



SR-ESRI - Pôle Versailles  
n° BJ 24-015  
Affaire suivie par :  
Emmanuelle RZEPKA  
Tél : 01 30 83 44 48  
Mél : emmanuelle.rzepka@ac-versailles.fr

Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation  
de la région académique IDF

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12 à R.822-12- 2 ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 28 novembre 2023 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 17 janvier 2024 fixant la liste électorale relative à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 18 janvier 2024 constituant le bureau de vote aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique 18 janvier 2024 fixant la liste des candidats à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 18 janvier 2024 portant sur la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles ;

Vu le procès-verbal du 8 février 2024 des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles ;

Après consultation de la commission électorale du 8 février 2024 ;

## ARRÊTE

### Article 1

Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles organisées du mardi 6 février au jeudi 8 février 2024 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu :

Liste : « Bouge Ton Crous : la liste ASSOCIATIVE ECOLO et INCLUSIVE » :  
3050 voix soit 2 sièges

Liste : « UNI : Pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles »  
2399 voix soit 1 siège

Liste : « Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou.te.s ! »  
6196 voix soit 4 sièges

### Article 2

Sont élus au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles :

- Pour la liste : « Bouge Ton Crous : la liste ASSOCIATIVE ECOLO et INCLUSIVE »

#### Titulaires :

- RAY Martin
- CARFANTAN Clémence

#### Suppléants :

- ANSQUER Romain
- HOWARD Mia

- Pour la liste « UNI : Pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles »

#### Titulaire :

- FILIPIC Louise

#### Suppléant :

- BRISART Louis

- Pour la liste « Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou.te.s ! »

#### Titulaires :

- GAIDOT Héloïse
- AYAZPOOR Olivier
- MARTI Sam
- ZERGUIT Yanis

#### Suppléants :

- MOREAU Coppélia
- LIENARD Adrien
- AMANZOU Hajar
- BEGUE Léo

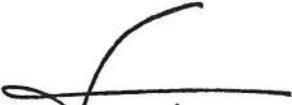
### Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Versailles et affiché dans ses locaux.

### Article 4

La Directrice Générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le recteur délégué pour l'enseignement  
supérieur, la recherche et l'innovation  
de la région académique IDF



Olivier Ginez

*Le présent acte peut être contesté, dans le respect de l'article 19 de l'arrêté du 13 novembre 2023 et des conditions prévues à l'article R.421-1 et R421-2 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles.*